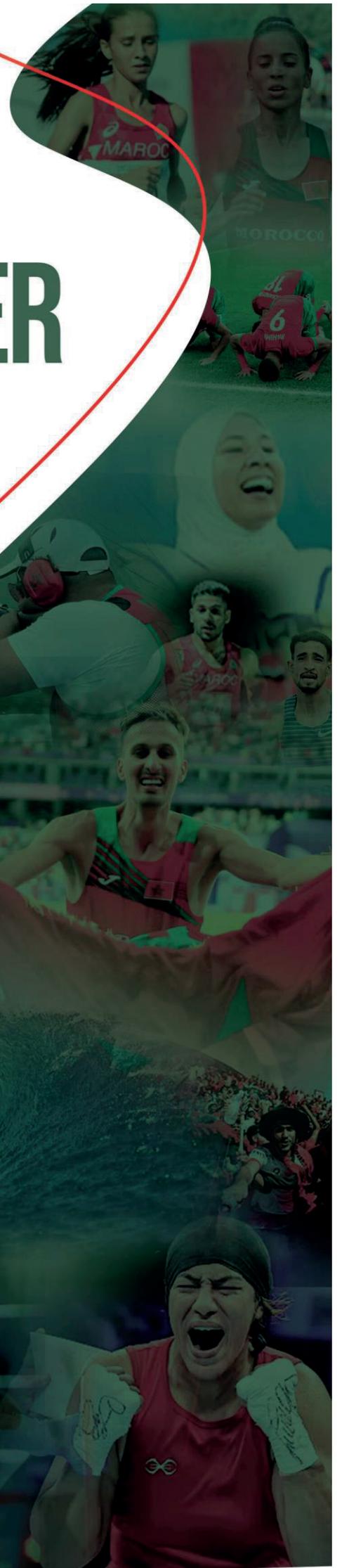




اللجنة الوطنية الأولمبية المغربية  
to7CSit toloCS0t toUMo70it toLY0o017t  
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN



# RAPPORT FINANCIER

# 2024

**RAPPORT  
FINANCIER  
2024**



# SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS DE 2024 -----	4
PRODUITS 2024 -----	5
CHARGES 2024 -----	7
BILAN 2024 -----	8
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 2024 -----	9
JEUX SPORTIFS EN 2024 -----	10
PREPARATION OLYMPIQUE-----	11
LETTRE D'OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2024 -----	14

## FAITS MARQUANTS DE 2024

L'année 2024 a été marquée par la participation du Royaume du Maroc aux Jeux Olympiques de Paris, une édition emblématique organisée un siècle après les derniers Jeux accueillis par la capitale française.

Le Comité National Olympique Marocain (CNOM) a pris en charge l'ensemble des démarches logistiques, techniques et financières nécessaires pour garantir une représentation nationale dans les meilleures conditions. Cet engagement s'est concrétisé par un accompagnement étroit et constant des Fédérations Royales Marocaines, aussi bien durant la phase de préparation que pendant la participation aux Jeux.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du programme pluriannuel de préparation et de participation des sportifs marocains aux grandes échéances internationales, mis en œuvre dans le cadre de la convention signée entre le CNOM et le Ministère chargé des Sports pour la période 2019–2028.

Sur le plan institutionnel, le CNOM a été amené à transférer temporairement son siège, en raison des travaux de réaménagement du complexe sportif Prince Moulay Abdellah, entrepris dans le cadre des préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 et de la Coupe du Monde 2030.

Enfin, le CNOM a lancé un nouveau projet structurant : la création d'une unité de suivi de la performance sportive, dénommée XLAB. Ce dispositif a pour ambition de renforcer l'accompagnement des fédérations et des athlètes marocains à travers un suivi scientifique rigoureux, fondé sur une approche intégrée, innovante et orientée vers la performance.

## EVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES 2024

Entre 2024 et 2023 les produits et charges ont évolué comme suit :

(En milliers de dirhams)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation en %
<b>Produits</b>	53 671	23 129	132
<b>Charges</b>	42 133	44 785	-6

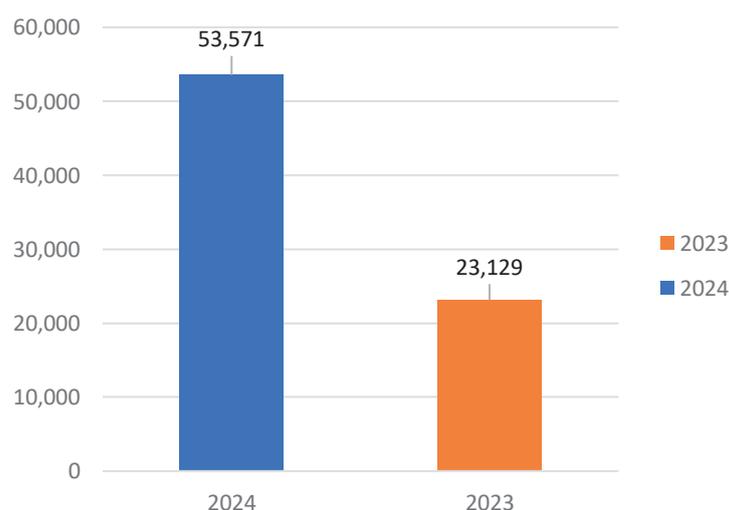
Le détail de chaque rubrique est expliqué dans les rubriques suivantes :

### PRODUITS 2024

La répartition des produits 2024-2023 (en milliers de dirhams)

Produits (En milliers de dirhams)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation en %
Subventions d'exploitation	27 439	20 799	32
Autres produits d'exploitation	1 515	1 389	9
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>28 954</b>	<b>22 188</b>	<b>30</b>
Produit financier	1 043	926	13
Produit non courant	23 674*	15	157733
<b>Total des Produits</b>	<b>53 671</b>	<b>23 129</b>	<b>132</b>

\* Correspond à l'annulation de la provision pour dépréciation de la construction de l'ancien siège du CNOM



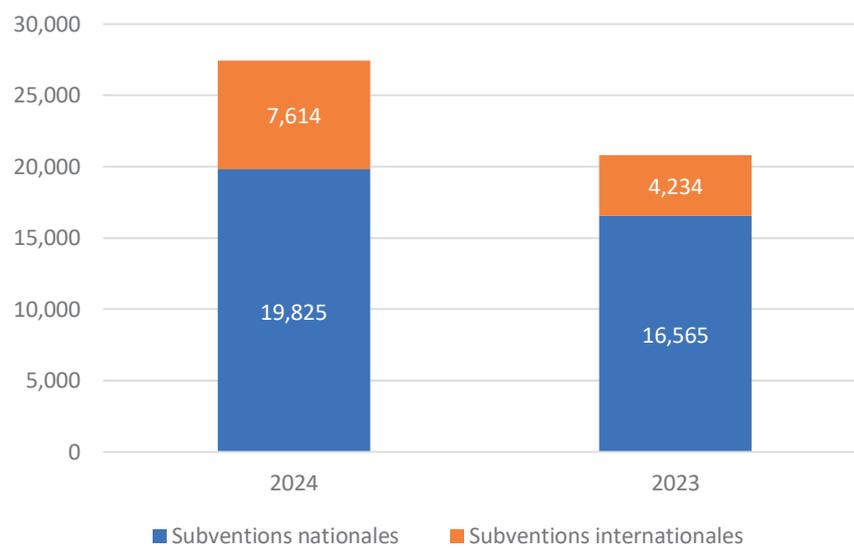
Représentation graphique des produits des exercices 2024 et 2023 (en milliers de dirhams)

Les subventions du Comité National Olympique Marocain proviennent de deux sources différentes :

- L'une nationale, reçue du Ministère chargé des Sports ;
- L'autre internationale, en provenance du CIO, l'ACNOA et le CIJM.

Ci-après le tableau de la répartition des subventions 2024-2023 (en milliers de dirhams)

Type de subventions (En milliers de dirhams)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation en %
Subventions nationales	19 825	16 565	20
Subventions internationales	7 614	4 234	80
<b>Total</b>	<b>27 439</b>	<b>20 799</b>	<b>32</b>

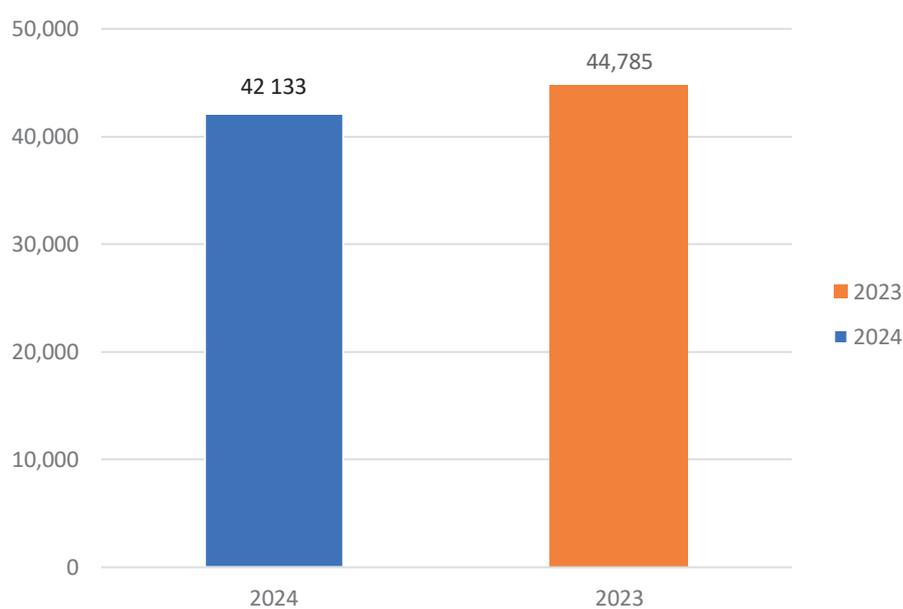


Représentation graphique de la provenance des subventions 2024 et 2023 (en milliers de dirhams)

## CHARGES 2024

Les charges du Comité National Olympique Marocain au titre de l'exercice 2024 ont enregistré l'évolution suivante par rapport à l'exercice 2023 :

Charges (En milliers de dirhams)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation %
Matières & fournitures	1 932	1 724	12
Autres charges externes	6 023	3 660	65
Impôts et taxes	319	292	9
Charges de personnel	7 880	7 662	3
Charges sociales	1 498	1 373	9
Dotations aux amortissements	1 535	2 216	-31
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>19 188</b>	<b>16 927</b>	<b>13</b>
Charges financières	10	32	-69
Charges non courantes	22 936	27 826	-18
<b>Total des Charges</b>	<b>42 133</b>	<b>44 785</b>	<b>-6</b>



Total des charges des exercices 2024 et 2023 (en milliers de dirhams)

## BILAN 2024

<b>Bilan Actif Net (en KMAD)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	223	170
Construction	119	943
Installations techniques, matériel et outillage	235	298
Matériel de transport	278	347
Mobilier, matériel de bureau & aménagement divers	721	559
Autres immobilisations corporelles	23	27
<b>Immobilisations incorporelles &amp; corporelles nettes (a)</b>	<b>1 599</b>	<b>2 344</b>
Prêts immobilisés	200	200
Autres créances financières	16	16
<b>Immobilisations financières (b)</b>	<b>216</b>	<b>216</b>
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 766	3 463
Personnel	0	0
État débiteur	18 863	0
Autres débiteurs	51	37
<b>Créance de l'actif circulant (c)</b>	<b>20 680</b>	<b>3 500</b>
<b>Compte de régularisation Actif (d)</b>	<b>321</b>	<b>304</b>
<b>Dépôt à terme B.M.C.E (e)</b>	<b>45 000</b>	<b>30 000</b>
Banques	183 548	179 958
Caisses & régies	30	3
<b>Trésorerie Actif (f)</b>	<b>183 578</b>	<b>179 961</b>
<b>Total Actif</b>	<b>251 394</b>	<b>216 325</b>

<b>Bilan Passif Net (en KMAD)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Fonds de dotation	65 020	65 020
Report à nouveau (SC)	4 648	26 305
Résultat de l'année	11 537	-21 657
<b>Fonds propres (a)</b>	<b>81 206</b>	<b>69 668</b>
Fournisseurs	457	728
Personnel	1 476	1 197
Organismes sociaux	753	749
État	70	478
Autres créances	167 342	142 454
Comptes de régularisation	90	1051
Autres provisions pour risques et charges	0	0
<b>Dettes du passif (b)</b>	<b>170 188</b>	<b>146 657</b>
<b>Total Passif</b>	<b>251 394</b>	<b>216 325</b>

## COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES 2024

Compte de Produits et de Charges (en KMAD)	2024	2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	27 439	20 799
BOURSES OLYMPIQUES RECUES ET VERSEES AUX SPORTIFS	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 515	1 389
<b>TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION</b>	<b>28 954</b>	<b>22 188</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES	1 932	1 724
AUTRES CHARGES EXTERNES	6 023	3 660
IMPOTS ET TAXES	319	292
CHARGES DE PERSONNEL	9 379	9 035
DOTATION D'EXPLOITATION	1 535	2 216
<b>TOTAL CHARGE D'EXPLOITATION</b>	<b>19 188</b>	<b>16 927</b>
<b>RESULTATS D'EXPLOITATION</b>	<b>9 766</b>	<b>5 260</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 043	926
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 043</b>	<b>926</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
PERTES DE CHANGE	10	32
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>10</b>	<b>32</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 032</b>	<b>895</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>10 799</b>	<b>6155</b>
<b>PRODUITS NON COURANTS</b>		
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	848	0
AUTRES PRODUITS NON COURANTS	0	14
REPRISES NON COURANTES ; TRANSFERTS DE CHARGES	22 826	0
<b>TOTAL DES PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>23 674</b>	<b>14</b>
<b>CHARGES NON COURANTES</b>		
VNA DES IMMOBILISATIONS CEDEES	22 909	0
AUTRES CHARGES NON COURANTES	27	5 000
DNC AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	22 826
<b>TOTAL DES CHARGES NON COURANTES</b>	<b>22 936</b>	<b>27 826</b>
<b>RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)</b>	<b>739</b>	<b>-27 812</b>
<b>EXCEDENT / INSUFISANCE</b>	<b>11 537</b>	<b>-21 657</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>	<b>53 671</b>	<b>23 129</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)</b>	<b>42 133</b>	<b>44 785</b>
<b>EXCEDENT / INSUFISANCE</b>	<b>11 537</b>	<b>-21 657</b>

## JEUX SPORTIFS 2024

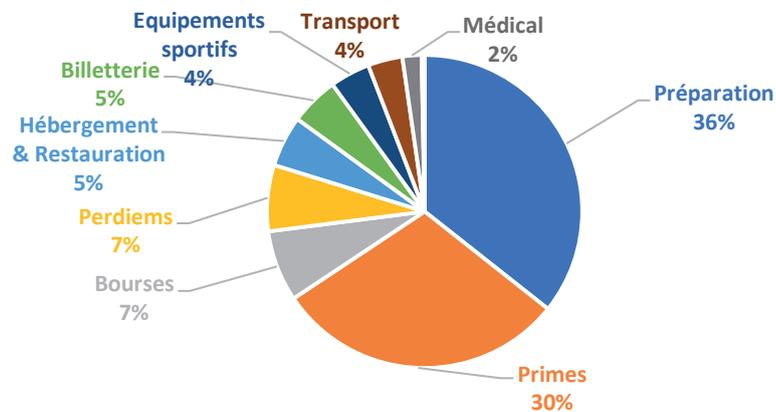
### Jeux Olympiques de Paris 2024

Le CNOM a assuré le financement de la participation du Maroc aux Jeux Olympiques de Paris qui ont eu lieu du 26 juillet au 11 août 2024. Il a également contribué à la préparation à travers les différents programmes mis en place à cet effet.

Les dépenses engagées pour les Jeux Olympiques de Paris, jusqu'au 31 Décembre 2024, s'élèvent à un montant de **44 183 KMAD**, détaillé comme suit :



Rubriques	Montant (KMAD)	%
Préparation (conventions signées avec les fédérations)	15 766	36
Primes	13 218	30
Bourses	3 251	7
Perdiems	3 020	7
Hébergement & Restauration	2 319	5
Billetterie	2 216	5
Equipements sportifs	1 816	4
Transport	1 569	4
Médical	866	2
Communication	80	0
Assurance	42	0
Cotisation	12	0
Divers	8	0
<b>Total</b>	<b>44 183</b>	<b>100</b>



Répartition des dépenses engagées pour les Jeux olympiques de Paris 2024

### Jeux africains Accra

Le CNOM a accompagné le Ministère chargé des sports pour le financement des Jeux Africains ACCRA 2023 qui ont eu lieu du 08 au 23 mars 2024, au Ghana.

Les dépenses engagées pour ces jeux, jusqu'au 31 Décembre 2024, s'élèvent à un montant de **8 647 KMAD**

## PREPARATION OLYMPIQUE

En 2024, Le CNOM a continué l'accompagnement des Fédérations Royales Marocaines dans la préparation olympique à travers les deux programmes suivants :

- Jeux Olympiques de Paris 2024
- Programme JIL

Ci-après le détail de chaque programme :

### Préparation JO Paris 2024

Ce programme a pour but d'accompagner la préparation des sportifs marocains aux Jeux Olympiques de Paris 2024. À travers ce programme le CNOM apporte des fonds additionnels pour financer les projets sportifs des fédérations nationales qui visent la qualification aux Jeux Olympiques.

Ce programme est financé à travers la convention relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel de préparation et de participation des sportifs aux échéances sportives internationales 2019-2028, signée en avril 2019 entre le Comité National Olympique Marocain (CNOM) et le Ministère chargé des sports.

Fédération	Nombre de convention	Budget prévisionnel
AVIRON	1	351
BOXE	1	6 803
CANOE KAYAK	1	607
CYCLISME	2	1 134
GOLF	2	1 037
JUDO	1	1 711
LUTTE	1	162
SPORTS EQUESTRES	1	1 581
SURFING	1	436
TAEKWONDO	1	1 204
TIR SPORTIF	1	407
<b>Total général</b>	<b>13</b>	<b>15 431</b>

Tableau des conventions JO Paris signées en 2024

Etant donné que ce programme a commencé depuis la fin des Jeux Olympiques Tokyo 2020, le tableau suivant présente le récapitulatif général des conventions signées entre le CNOM et les fédérations dans le cadre de la préparation olympique Paris 2024.

Fédérations Royales	Conventions	Budget prévisionnel (KMAD)	Montant versé 2022 (KMAD)	Montant versé 2023 (KMAD)	Montant versé en 2024 (KMAD)	Total versé au 31/12/2024
AEROBIC	4	2 765	136	718	317	1 171
AVIRON	1	351	0	0	326	326
BOXE	2	13 765	0	3 308	1 946	5 254
CANOE-KAYAK (Sportifs)	3	1 883	370	622	459	1 451
CYCLISME	4	3 687	0	137	978	1 115
ESCRIME	6	1 392	187	434	443	1 064
GOLF	3	2 398	0	316	680	996
GYMNASTIQUE	1	182	0	132	0	132
HANDBALL	1	517	0	0	200	200
JUDO	2	6 368	0	2 592	2 413	5 005
LUTTE	1	162	0	0	0	0
NATATION	2	562	0	44	140	184
SPORTS EQUESTRES	2	1 917	0	313	1 571	1 884
SPORTS URBAINS	1	348	0	0	118	118
SURF	4	2 579	512	413	501	1 425
TAEKWONDO	2	5 853	0	4	4 036	4 040
TENNIS	1	1 210	0	579	509	1 088
TIR A L'ARC	1	41	0	15	0	15
TIR SPORTIF	1	407	0	0	249	249
TRIATHLON	4	1 516	249	915	454	1 618
VOLLEYBALL	1	916	0	117	323	440
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>48 818</b>	<b>1 455</b>	<b>10 659</b>	<b>15 661</b>	<b>27 775</b>
Préparation mentale				103	105	208
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>48 818</b>	<b>1 455</b>	<b>10 762</b>	<b>15 766</b>	<b>27 983</b>

*État récapitulatif des conventions signées au 31/12/2024 dans le cadre du programme – Paris 2024*

## Programme JIL

Le programme JIL 28-32 vise à accompagner et soutenir les fédérations pour la préparation des jeunes sportifs marocains disposant de potentiel requis pour représenter le Royaume du Maroc lors des futures grandes échéances sportives internationales, dont principalement les Jeux Olympiques de Los Angeles 2028 et de Brisbane 2032.

Ce programme est financé à travers la convention relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel de préparation et de participation des sportifs aux échéances sportives internationales 2019-2028, signée en avril 2019 entre le CNOM et le Ministère chargé des sports, par les conventions.

Fédérations Royales	Nombre de convention	Budget prévisionnel
HALTEROPHILIE	1	504
JUDO	1	620
NATATION	1	615
SURFING	1	500
TRIATHLON	1	476
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>2 715</b>

Tableau des conventions JIL signées en 2024

Etant donnée que ce programme a commencé depuis 2019, le tableau suivant présente le récapitulatif général des conventions signées entre le CNOM et les fédérations dans le cadre du programme JIL.

Fédérations Royales	Nbr de conventions signées	Budget prévisionnel (KMAD)	Montant attribué 2021 (KMAD)	Montant attribué 2022 (KMAD)	Montant attribué 2023 (KMAD)	Montant attribué 2024 (KMAD)	Total attribué au 31/12/2024 (KMAD)
AEROBICS	1	586	134	19	0	0	153
ESCRIME	1	417	100	0	0	0	100
GOLF	1	1 382	0	0	811	0	811
HALTEROPHILIE	4	1 703	409	7	557	304	1 276
JUDO	4	2 120	862	0	703	452	2 016
NATATION	2	1 343	210	99	0	391	700
SURFING	1	500	0	0	0	71	71
TENNIS	3	5 903	595	708	485	1 805	3 593
TENNIS DE TABLE	2	910	398	0	259	123	780
TRIATHLON	3	2 055	280	129	756	264	1 429
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>16 917</b>	<b>2 987</b>	<b>961</b>	<b>3 570</b>	<b>3 410</b>	<b>10 928</b>

État récapitulatif des conventions signées au 31/12/2024 dans le cadre du programme – JIL 28/32

# LETTRE D'OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2024



## Financial Auditing Consulting Services

S.A.R.L au capital de 600.000 DH – 4 LT FLORIDA PARK ETG 6 BUR B50 Sidi Maârouf Casablanca  
R.C : Casa 152291 ICE : 001524147000087  
C.N.S.S : 7288526 Téléphone : +212 (0) 5 22 49 01 59  
T.P: 36108753 +212 (0) 5 22 47 41 11  
IF: 1104031 Fax : +212 (0) 5 22 47 59 77

Aux membres du Comité National Olympique Marocain

### Audit des états de synthèse

#### *Opinion sans réserve*

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Comité National Olympique Marocain, comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces états de synthèse font ressortir un montant des fonds propres de **81 205 659,09 MAD**, compte tenu d'un excédent de **11 537 246,34 MAD**.

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Comité National Olympique Marocain au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le comité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du comité.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du comité ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le comité à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 15 Mai 2025



Anas ~~ABOU EL~~ MIKIAS  
Associé-Gérant



اللجنة الوطنية الألفية المغربية  
ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵏⴻⵙⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵙⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵏⴻⵙⴻⵔⴰⵏⵜ  
COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE MAROCAIN

**RAPPORT  
FINANCIER  
2024**

